



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question écrite n° 80140

Texte de la question

M. Mansour Kamardine appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la nécessité de créer à Mayotte le corps des sapeurs-pompiers. Il est devenu urgent de créer à Mayotte ce corps pour qu'à l'instar des autres collectivités françaises, l'île puisse se doter de sapeurs-pompiers dont l'engagement passe aussi par l'octroi d'un véritable statut. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour favoriser dans les meilleurs délais la création de ce corps.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur la nécessité de la création d'un corps de sapeurs-pompiers professionnels à Mayotte. Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire porte toute son attention sur ce dossier. En effet, un projet de décret avait obtenu les avis requis en juillet 2004 et devait être examiné par le Conseil d'État en octobre 2004, en même temps que la plupart des textes concernant l'intégration des agents de Mayotte dans la fonction publique territoriale. Toutefois, il est apparu qu'eu égard à la situation particulière des sapeurs-pompiers mahorais, résultant de leurs émoluments, composés essentiellement de compléments de rémunération qui n'étaient pas pleinement pris en compte, le projet pouvait aboutir à un traitement moins favorable que celui réservé aux autres filières. Ce projet a, en conséquence, été retiré. Les travaux interministériels se sont néanmoins poursuivis pour rechercher une formule permettant de reprendre, dans le cadre de la future intégration, l'ensemble des éléments de la rémunération servie actuellement. À ce jour, un projet de décret est en cours de rédaction, l'objectif étant de fixer les dispositifs retenus dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80140

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11206

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8615